

La place d'Austerlitz : De l'analyse des espaces publics et de l'urbanité primaire dans les villes d'aujourd'hui à leur ménagement...

Florence RUDOLF,
Hdr. en Sociologie, Université Marc Bloch, Strasbourg

La ville - ou plutôt faudrait-il parler d'urbanité afin d'éviter qu'une forme urbaine ne s'impose sur d'autres en arrière-plan de ce discours -, est associée à la diversité, aux rencontres et aux compositions inédites comme elle est aussi synonyme d'aliénation et de solitude. Cette ambivalence est à l'image de la condition humaine, oscillant entre félicité et désarroi.

L'urbanité évoque la multiplicité des séjours humains et, par conséquent, de la richesse de l'expérience humaine. La variation des registres de l'expérience humaine est indissociable de la notion d'espace public, dont la définition demeure un enjeu intellectuel et politique. Qu'est ce qu'un espace public ? Doit-on parler en son nom au singulier ou au pluriel ? S'il ne saurait plus guère être question d'univocité à propos des espaces publics, peut-on identifier au moins un ensemble de critères auquel ils devraient correspondre : un cadre général permettant de servir de guide à leur aménagement, à leur fonctionnement, à leur entretien ?

La notion d'espace public est indissociablement liée à une définition de l'humanité selon laquelle l'humanité est douée d'entendement et, par conséquent, à l'idée de discussion et d'échanges d'arguments. Elle a longtemps été limitée à la prétention à la pacification sociale via le verbe et la raison, à la formation d'un intérêt général et à un collectif soudé en raison. Si ces préoccupations demeurent pertinentes de nos jours pour penser et accompagner les espaces publics, l'idéal d'un collectif soudé en raison est fragilisé par le foisonnement de collectifs soudés en affects qui font compétition à cette définition de la sociabilité. Le caractère sociable de l'humanité se réalise, en effet, dans le partage d'expériences, de sensibilités et d'affects, qui bien que pouvant faire l'objet de formalisations discursives, s'expérimente dans des sensations avant de se concrétiser en grands discours partagés. Pour faire bref, on dira qu'idéalement il convient de penser l'ensemble des registres qui contribuent au sentiment de faire société et à sa réalisation via des espaces publics.

Ces précautions étant énoncées, on se risquera à un essai de définition des espaces publics : **les espaces publics sont des lieux qui appartiennent à tout le monde et à personne en propre. Ce qui signifie qu'ils ne sauraient faire l'appropriation de groupes spécifiques au**

détriment d'autres groupes, voire d'individus non associés à des collectifs en particulier. Cette proposition appelle un certain nombre de précautions d'usage qui s'impose à tous afin que de notre passage ne demeure que nos empreintes de pas, pour reprendre une formule qui connaît un certain succès dans les communications sociales écologiques ou autour du développement durable. Accessibles à tous, nous nous devons de les entretenir comme notre propre bien, c'est-à-dire en leur portant des soins quotidiens...

Cette réflexion, aux consonances un peu moralistes, certes, me semble pouvoir inspirer les «ménageurs» d'espaces publics que nous sommes tous potentiellement à titre d'habitants d'une ville, d'un quartier, d'une place, d'une rue... Les espaces publics ne se limitent pas, en effet, à des lieux remarquables : ils commencent là où notre appartement – espace privé – s'ouvre au monde. Ils commencent avec les espaces lisières - communs, coursives, porches, cours, ... -, qui forment des espaces tampons, qualifiés de semi publics en raison de leur ouverture limitée, entre le privé et l'«espace public» ouvert plus largement au passant, voisin ou étranger. Tous ces espaces méritent de l'attention et, par conséquent, des formes d'engagement afin que se dégagent des attentes réciproques à propos des usages de ces espaces. Ce sont ces engagements qui transforment des espaces en lieux, voire en territoires. S'ils sont nécessaires à la qualification des espaces, ils peuvent, en cas d'appropriations excessives, conduire à des formes de privatisation intentionnelles ou non... **Toute la dialectique de l'espace public est contenue dans cette dynamique : appropriation nécessaire pour faire vivre les espaces et les transformer en lieux tout en évitant qu'elle ne devienne exclusive...**

La commercialisation et les aménagements fonctionnalistes et utilitaristes figurent parmi les formes d'appropriation excessive usuelle des espaces publics. Cette observation s'appuie sur la place faite aux commerces et aux voitures qui est un marqueur de la privatisation de l'espace public et du bonus à certains acteurs : les acteurs du développement et de la croissance pour être plus explicite. Par ailleurs, cet argument est étayé par la part congrue laissée à certaines catégories de la population : enfants, jeunes filles et femmes, jeunes, populations modestes, populations âgées, populations errantes,... Bien qu'on ne puisse subsumer les différentes conditions faites à ces populations, la place qui leur est réservée me semble proportionnelle à leur qualité de consommateurs. **Ce qui est en péril dans nos espaces publics c'est la condition qui est faite aux «badauds», dans**

le sens élargi d'une présence non utilitariste : Jeux, dérive, errance apparaissent comme des menaces de l'ordre public.

L'inquiétude qui sourde à l'approche de certains lieux, de certaines populations, de certains usages est l'expression d'un déficit réciproque : expression de notre défaillance collective et individuelle à faire respecter non seulement des lieux, mais aussi des règles de vie et des valeurs communes dont celle de respecter la diversité sociale, culturelle et culturelle tout en formant société. Cette observation signale que derrière l'aménagement d'une place et des espaces publics se profile une question de première importance que nous nommerons, avec Nicolas Souliers et en écho à la sociabilité primaire, d'urbanité primaire. S'il n'est pas question de céder à un angélisme irresponsable en niant l'imaginaire inquiétant que peuvent susciter des occupations atypiques et inclassables des espaces publics, il convient de restituer ces manifestations au cœur de l'urbanité. Il convient de considérer que ces dernières (manifestations) sont l'expression d'une nécessité vitale de rencontres, qu'elles sont, en d'autres mots, des accès à des formes de socialisation nécessaires. L'occupation des espaces publics contribue à l'intégration sociale des enfants, mais aussi des adultes qui gardent un œil bienveillant sur l'ensemble des enfants, qui sont nos enfants au sens large. Les espaces publics proclament à leur façon un certain nombre des valeurs en cours dans la réalité massive qui constitue notre quotidien. Ils offrent, à ce titre, un séjour salutaire à des personnes dont le contact avec la société est fragilisé ou brisé, à l'exemple des personnes âgées ou de toutes les personnes «sans emploi» dans notre société, que ce soit par abandon, dérive ou rejet.

Au déficit d'intégration et de sociabilité qui hantent nos sociétés et auquel les espaces publics sont susceptibles de palier, il convient d'ajouter qu'ils répondent à un tout autre type d'attente qui a trait à des besoins d'intimité et d'espaces à soi, dont toute gamme de populations est privée. Les espaces publics présentent, certains mieux que d'autres, cette aptitude à combler de tels manques : ils offrent ponctuellement des havres aux expériences singulières : les amoureux qui s'bécotent sur les bancs publics comme chantait Brassens... Des jeunes adolescents aux sans abris, la gamme est large et les attentes à l'égard des espaces publics multiples. S'il est légitime de veiller à la qualité de nos espaces publics et de consentir, par conséquent, à des formes de contrôle de ces derniers, **il est important de ne pas céder à la tentation d'une trop grande maîtrise qui participerait à une privatisation des espaces publics et irait à l'encontre de la qualité de l'urbanité de nos villes. Cette dernière (l'urbanité) est indissociable du partage créateur d'espaces publics.**

C'est là toute la difficulté de l'entreprise... À cet égard, il est non seulement vain mais néfaste de poursuivre un idéal de transparence. La qualité des espaces publics et de l'urbanité est fonction de la diversité de ces derniers. S'il importe de s'opposer à la formation de véritables coupe-gorge, il n'est pas inquiétant que des lieux se dérobent aux usages quotidiens de tous et tout le temps. Cette remarque attire notre attention, au passage, sur les différentes temporalités des espaces publics : de jour, entre chien et loup ou de nuit, ils ne s'offrent pas à nous de la même manière...

À ma connaissance, le quartier dont nous parlons n'est pas l'objet d'un type de menace plus qu'un autre. Exposé à la commercialisation, voire à des pratiques illicites, des occupations privatives et des tentatives d'intimidation, en certaines places sans doute plus que d'autres, il convient d'enquêter ou pour le dire de manière moins «agressive» de rester en prise avec le quartier, ses habitants et les usages qu'il abrite, pour identifier les éventuelles privations d'urbanité primaire et d'y répondre de manière appropriée. Parmi les réponses inventées, la commercialisation apparaît souvent comme une parade contre tous les débordements : une privatisation à laquelle nous souscrivons tous par paresse, par peur, pour notre tranquillité. Nous troquons notre liberté, nos espaces publics à des vigiles qui nous rassurent jusqu'au jour où... L'occupation croissante de la marchandisation de nos espaces se fait sinon avec nous, avec notre complicité tacite. La question qui se pose est celle des alternatives à cette forme de contrôle social, car de contrôle social il est en effet question. L'existence des espaces publics est indissociable de l'exercice de formes de contrôle social, tout comme l'exigence de liberté passe par l'imposition de codes et de normes, appuyée par l'institution d'autorités légitimes qui détiennent le monopole de la violence et de l'application des sanctions... Quelles instances, quels dispositifs sont susceptibles de garantir la paix sociale et l'ouverture des espaces publics ? Le fonctionnement d'une place comme la place des orphelins met l'accent sur la contribution des services publics : centres socio-culturels qui permettent une surveillance «légère» des enfants et des jeunes, aménagements qui invitent à des pratiques sociables (espaces de jeux pour les enfants), présence d'adultes, voire d'îlotiers...

Dans tous les cas, il y a lieu de procéder à une lecture de ces espaces, de leurs qualités, de leurs faiblesses, de leurs potentialités... Pour cela, on pourra se référer à l'approche objectale développée par Pierre Sansot et à ses analyses des lieux urbains (*Poétique de la ville*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004). En complément de ce type d'approche, il convient très certainement d'organiser des rencontres et des réflexions

comme celles qu'anime aujourd'hui l'Ahbak, voire d'aller au-devant des populations à risques et des populations vulnérables afin de s'ouvrir à leurs expériences de l'espace public, des espaces publics et d'envisager avec elles des usages partagés des espaces...

On ne saurait trop recommander, pour finir, de résister à un désir d'emprise - ce dernier signe toujours la mort des espaces publics et des lieux -, sans abdiquer pour autant devant des groupes hostiles à la démocratie et la paix publique. Les espaces publics s'épanouissent entre le refus de l'abandon et de l'encadrement excessif. Comment s'assurer d'une telle présence ? On peut se risquer à dire, de manière lapidaire, par l'exercice d'une «vigilance» distribuée et différenciée relayée par des institutions ad hoc... Tout un programme que je voudrais illustrer à partir de quelques pistes.

On pourrait raisonner à partir de la perspective d'une mise en réseau des espaces publics, par exemple. Tout comme on fait état de trames ou de coulées vertes, on pourrait penser l'espace public comme un rhizome qui alimente la ville en urbanité... Infrastructures, trames ou coulées qui, plutôt que d'assurer la circulation, s'offriraient à la vie urbaine et dont le contrôle serait assuré par la cohabitation de différents acteurs aux intérêts multiples et néanmoins convergeant vers la pacification de l'espace public. C'est là tout l'intérêt de la mixité culturelle, économique, générationnelle et de genre : de la mixité sociale en un mot. Est-il judicieux de réfléchir en ces termes ? Le quartier présente, il me semble, un réel potentiel pour cela. De l'Esplanade à la place d'Austerlitz, en passant par le campus universitaire, qui a été sélectionné dans le cadre du PPP (Partenariat Public Privé), les potentiels sont engageants ! La diversité des populations et des acteurs - économiques, publics -, ainsi que la diversité du support bâti - styles architecturaux, espaces verts, mobiliers urbains, œuvres d'art -, offre des perspectives. L'évocation de ces «non humains» qui contribuent à une scénographie, à une structuration de l'espace et à une texture urbaine, nous incite «tout naturellement» à aborder la question de l'aménagement proprement dit... Comme ce n'est pas mon métier, je me ferai plus modeste. Je me permettrai, cependant, de convoquer le quartier Vauban de Fribourg en Brisgau que tout le monde connaît au moins de nom... Les places ont fait l'objet d'un aménagement non seulement concerté, mais impliqué jusque dans l'immersion des corps et le maniement des outils... Le résultat est édifiant : on a affaire à de vrais lieux... L'expression de «vrais lieux» nous rend attentifs, pour conclure, au risque de confiscation des lieux urbains par des esthétiques et des systèmes experts. La définition de l'espace public comme lieu appartenant à tout le monde ne devrait pas

être l'occasion d'un tel détournement... Pour paraphraser Pierre Sansot, je dirai qu'un véritable lieu urbain est un lieu qui nous transforme. Parce que l'aménagement des espaces publics est trop souvent la porte ouverte au prêt à l'emploi, il importe là encore d'être vigilant. La vigilance, plutôt que d'être fermée et arc-boutée à des recettes implacables, s'exerce à l'usage, autant par la réflexion que par l'expérience des lieux publics. On s'inspirera utilement de jeux de langage comme celui qui rend attentif à la différence entre aménagement et ménagement et des séjours multiples qui composent nos expériences urbaines. Imaginer ce que ménager des lieux introduit comme écoutes et précautions par rapport à des aménagements même concertés de ces derniers. Le ménagement implique d'entrer dans la singularité des lieux pour respecter leur individualité. Si les humains et les institutions sont nécessaires au respect des espaces publics, la qualité des lieux sera d'un réel renfort. Plutôt que de ne rien qualifier, il est préférable qu'ils qualifient au risque de déplaire... Le ménagement, érigé en politique publique, devrait garantir la diversité des atmosphères et assurer, de la sorte, la coexistence de tonalités diverses où nous pourrions tous nous y retrouver à nos heures, c'est-à-dire selon nos humeurs et les événements de nos existences.